



Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 10 juin 2014 à 9 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Raymond BALLOT

Elus présents : Corinne ARNOUD, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, André GAUTHIER, Christophe LEMONIER, Daniel MEYER.

Elus excusés : Marie Claire LACOUR, Jean Luc FRICHET, Claude MAIRE

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux neufs : point sur les chantiers, demande de subvention travaux de Rouffange
- Salle des filtres : attribution de marché
- Interconnexion Pin, Chambornay les Pins, Vregille
- Bâtiments : présentation du projet de garage, devis peinture salle des machines
- Assainissement non collectif : autorisation de perception de la subvention de l'AERMC, tarification de test de perméabilité (infiltration d'eau traitée), compétence entretien
- Achat de véhicule
- Personnel : médaille d'honneur
- Magazine du Val : maquette
- Questions et Informations diverses (barrage de Courchapon, etc...)

### **1. Approbation du PV de la séance précédente.**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Raymond BALLOT est nommé secrétaire de séance.

### **2. Travaux en cours**

M. Daniel BELIARD détaille les travaux en cours et terminés récemment. Ainsi le chantier de Recologne est terminé et réceptionné. La voirie a été rendue en tout venant, les travaux de réseaux secs et communaux doivent en effet s'enchaîner rapidement.

Le chantier de Lantenne Vertière est terminé.

Quant aux travaux de Franois, ils sont en cours. A noter qu'une déviation est en place et que les travaux se situent à proximité des réseaux gaz haute pression.

Les prochains chantiers auront lieu à Taxenne, puis Rouffange.

Concernant ce dernier, il convient de prendre une délibération, pour intégrer les travaux de défense incendie souhaités et acceptés par la commune de Rouffange, afin de solliciter l'aide du Conseil Général du Jura. De plus, il convient pour les travaux Haute Saône de demandé une aide financière pour les travaux de Tromarey au Conseil général de Haute Saône (en coordination avec l'enfouissement des réseaux)

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces demandes. (*Délibération 1*)

### **3. Salle des filtres**

M. Didier ROLLET explique que parmi les offres reçues pour la salle des filtres deux sont de très bonne qualité, dans l'enveloppe financière prévue. Toutefois, elles font apparaitre une incertitude sur la résistance de la dalle sur laquelle les filtres doivent être installés. Par conséquent il propose, pendant la durée de validité des offres de réaliser une étude béton par un bureau spécialisé, afin de lever tout doute et pouvoir signer sereinement un marché avec la meilleure entreprise, avec la garantie sur le génie civil. Le bureau accepte cette procédure.

### **4. Interconnexion Pin Vregille et Chambornay**

Le Président explique que la commune de Pin a délibéré favorablement aux travaux d'interconnexion. Par conséquent l'appel d'offres peut être lancé. Il est proposé de prévoir une remise des offres pour le mois de septembre, afin de laisser le temps aux entreprises de finaliser les prix, surtout celui du forage sous l'ognon.

### **5. Service public de l'assainissement non collectif**

M. André GAUTHIER explique que suite à la proposition de réhabilitation groupée pour les installations présentant des risques avérés sanitaires ou environnementaux, plus de quatre-vingt usagers ont adhéré à la démarche du syndicat, sur la centaine concernée.

Une délibération est nécessaire pour percevoir les 3000 euros de l'agence de l'eau (*Délibération 2 prise à l'unanimité*)

M. Didier ROLLET explique que lors de la mise en œuvre des microstations, les particuliers doivent faire réaliser une étude de perméabilité pour vérifier les capacités du sol à infiltrer l'eau traitée. Il souhaite que le syndicat puisse proposer cette prestation aux usagers, car nous avons les capacités techniques et matérielles (investissement 400 euros environ) pour les réaliser dans de bonnes conditions. Il propose un tarif de 100 euros H.T. par test.

Le bureau valide cette proposition à l'unanimité. (*Délibération 3 prise à l'unanimité*)

Par contre le syndicat ne réalisera pas les études de sols complètes pour la mise en œuvre des filières traditionnelles, qui sont plutôt la prérogative des bureaux d'études privés.

M. André GAUTHIER aborde ensuite la compétence entretien.

Suite à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'article L.2224-8 du CGCT apporte des missions optionnelles aux communes : « Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Un arrêté d'application paru le 9 octobre 2009 est venu préciser les modalités à respecter par les vidangeurs qui doivent alors être agréés par la préfecture (services DDT).

Cette compétence peut comprendre à minima ; la vidange des fosses septiques toutes eaux (avec tarifs par tranches volumiques et par tranche linéaire de tuyaux à dérouler) puis une remise en eau immédiate, mais également la vidange du bac à graisses, le curage des drains et des regards, le nettoyage des préfiltres (en bouchant la sortie de fosse au préalable), le changement des préfiltres, voire les interventions d'urgence.

Les SPANC peuvent ainsi se charger d'organiser les tournées de vidange pour les administrés en passant un contrat avec un vidangeur (marché à bon de commandes). La gestion et l'étendue de cette prestation doivent être clairement définies dans le cahier des charges mais également dans le règlement de service du SPANC remis aux usagers.

Les bénéfices de cette compétence sont :

- Un service plus complet est rendu aux usagers
- Une diminution du coût de la vidange de moitié pour les usagers par l'optimisation des tournées
- Le contrôle diagnostic de bon fonctionnement est facilité pour le SPANC qui maîtrise mieux la gestion de l'ANC sur son territoire
- L'amélioration du fonctionnement des dispositifs et du traitement des matières de vidange et la préservation du milieu naturel
- L'élargissement des missions des agents du SPANC

Sur le principe, le bureau est favorable à ce que le syndicat prenne cette compétence, et M. ROLLET devra pour la prochaine réunion présenter un projet détaillé sur le sujet, afin de le soumettre en assemblée générale.

## **6. Bâtiment**

M. Raymond BALLOT présente les travaux d'extension du bâtiment actuel de la salle des filtres pour y construire des garages et couverture de l'aire de stockage des tuyaux fonte.

Il explique que l'architecte avait proposé deux solutions, une en toiture terrasse et une en tuiles. Pour l'homogénéité du site, la solution tuile a été préférée.

Les plans sont présentés au bureau. L'étape suivante sera le dépôt du permis de construire.

M. Didier ROLLET explique que nous avons reçu trois devis pour la peinture de la salle des filtres. L'offre de l'entreprise JLG peinture a été retenue, présentant le meilleur rapport qualité prix.

## **7. Véhicules**

M. Didier ROLLET présente le résultat de la consultation sur l'achat de deux véhicules utilitaires. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur l'achat de deux véhicules Ford. Après études des atouts et inconvénients des différents véhicules proposés, le bureau valide ce choix.

## **8. Personnel**

Le Président explique que M. John VIOLET aura 30 ans de service au mois de juillet. Il apporte satisfaction dans son travail et il propose donc que le syndicat lui attribue une médaille d'honneur, assortie d'une prime de 300 euros pour le récompenser.

Le bureau accepte à l'unanimité (*Délibération 4 prise à l'unanimité*)

## **9. Magazine du Val**

M. André GAUTHIER présente le magazine du Val paru l'année dernière. Il propose que l'on reste sur la même maquette pour cette année.

Le président souhaite que soit prévu dans l'édition de cette année, une présentation des délégués et des nouvelles instances.

M. Didier ROLLET propose aux membres du bureau de lui faire part de tout élément qu'il souhaiterait voir paraître dans ce magazine.

## **10. Divers**

Le Syndicat de la Vallée de l'Ognon prévoit les travaux de la passe à poisson sur les barrages de Chenevrey au printemps 2015.

Une Réunion de présentation entre collectivités voisines, avec les syndicats d'eau aura lieu le 4 juillet à Courchapon. Il s'agit de faire connaissance entre nouveaux présidents.